



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 octobre 2024

Date de la convocation :
09 octobre 2024

Membres	19
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17
Pour	17

L'an deux mil vingt-quatre, **le seize octobre à vingt heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoint,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Angélique DUFRESNE, Madame Nathalie BEAUFILS, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Lydie ROGER.

Membre excusé :

Membres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Pierre TISON a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ a donné pouvoir à Monsieur Patrick REGNIER.

Membres absents : Madame Brigitte DELANOUE, Madame Annick NOSSEAU.

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE



DCM : 2024-07-028

3.1 - Domaine et patrimoine - Acquisitions

Acquisition des parcelles AS n°7 et AS n°42, situées au lieu-dit « Les Gouttièreries »

Le Maire fait part au Conseil Municipal que Madame Jeanne PELTIER souhaite vendre la parcelle cadastrée section AS n°7 d'une superficie de 1855 m² et la parcelle cadastrée section AS n°42 d'une superficie de 843 m² pour un montant total de 2 €. Ces deux parcelles sont situées au lieu-dit « Les Gouttièreries ».



Parcelle AS n°7



Parcelle AS n°42

Transmis en Préfecture le	17/10/2024
Reçu en Préfecture le	17/10/2024
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20241016-2024-07-028-DE	
Publication électronique le	17/10/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AS n°7 d'une superficie de 1855 m² et de la parcelle cadastrée section AS n°42 d'une superficie de 843 m² pour un montant total de 2 €,
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir au cabinet LDP2A, Notaires associés, 26, rue Pasteur à BOURGUEIL-37,
- **Décide** que le financement de cet achat sera effectué sur les crédits inscrits au budget unique 2024, article 2111- opération 118.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE



Le Maire,
Gilles THIBAUT

